



QUE FAIRE SI VOUS VOULEZ DEPOSER UNE PLAINTE , DURANT LA PERIODE DE CORONAVIRUS?

→ SI VOUS AVEZ ETE VICTIME D'AGRESSION PHYSIQUE (VOL A L'AIDE D'UNE ARME A FEU, COUPS ET BLESSURES, VIOLENCES, VIOL...) OU QUE VOUS CRAIGNEZ DE L'ETRE....

INDIQUEZ LE A L'INTERPHONE, UN POLICIER VOUS RECEVRA SANS DELAI.

→ SI VOUS SOUHAITEZ DEPOSER UNE PLAINTE POUR UN CAMBRIOLAGE, UN VOL DE VOTRE PORTEFEUILLE OU DE VOTRE VEHICULE, DES DEGRADATIONS SUR VOTRE VEHICULE OU VOTRE PORTAIL, LE VOL DE VOTRE CARTE BANCAIRE, UNE ESCROQUERIE ...

FAITES UNE DECLARATION EN LIGNE PAR INTERNET EN VOUS RENDANT SUR LE SITE :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

ET REMPLISSEZ LE FORMULAIRE.

VOUS SEREZ CONTACTE PAR UN POLICIER QUI VOUS FIXERA UN RENDEZ VOUS POUR SIGNER VOTRE DEPOT DE PLAINTE.

**MERCI DE VOTRE COMPREHENSION,
PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES EN
RESPECTANT LES CONSIGNES DE CONFINEMENT.**

Le commissaire de police